

REGLEMENT INTERIEUR

DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 82

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

annule et remplace les précédentes éditions à compter du 31 octobre 2023 pour la saison 2024.

Ce règlement départemental a pour but d'approfondir certains points du règlement national ou d'en faire rappel (téléchargeable sur le site www.ufolep-cyclisme.org/Site_Activites_Cyclistes) et de répondre aux questions non abordées par ce dernier et donc laissées à l'initiative de chaque département.

La CTD 82

SOMMAIRE

1 – Délivrance du carton	page 2
2 – Nouveaux licenciés	page 2
3 – Double ou triple affiliations	page 2
4 – Catégories	pages 2 et 3
5 – Organisation d'épreuves	pages 3-4-5
6 – Discipline	page 5
7 – Réclamations	page 6
8 – Mutations	page 6
9 – Championnats	page 6-7
10 – Modalités financières	page 7-8
11 – Responsabilité	page 9
Annexes	page 10-17

1 / Délivrance du carton

Le carton de catégorie est obligatoire pour la pratique des activités cyclistes. Il doit être présenté lors de l'engagement au départ de chaque course.

Les demandes de cartons devront se faire :

Cyclocross : entre fin août et mi- septembre,

Cyclospor : **lors de la réunion des clubs** pour le pré calendrier (Novembre Décembre),

Vtt : à partir du mois de septembre,

afin de respecter les délais de qualifications des coureurs sur les courses.

Le tout à l'aide du formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur le site de l'UFOLEP 82 et envoyé à tous les clubs.

Les cartons seront facturés aux clubs tous les ans.

Chaque coureur est responsable de son carton (papier ou numérique) et devra donc tenir à jour les éventuels résultats obtenus lors des compétitions. Il devra demander, par le biais de son président à la délégation, un nouveau carton dès lors qu'il aura acquis les points nécessaires pour la montée de catégorie. Le non-respect de ces consignes entrainera une suspension dont la durée sera déterminée par la CTD 82.

Envoie des demandes de carton par mail à l'adresse de la CTD : cha.breton@wanadoo.fr

2 / Nouveaux licenciés

Est considéré comme nouveau licencié, tout coureur n'ayant jamais pratiqué l'activité en compétition.

La catégorie d'accueil est la 3^{ème} (Cf Fiche 9, article 1 du règlement national).

Si un responsable de club juge que la personne débutante n'a pas le niveau pour évoluer en 3, il pourra alors solliciter la CTD afin que le coureur puisse débiter en 4a. Sa demande devra être faite et argumentée par le président du club, par mail à ctdcyclosufolep@orange.fr ou courrier à UFOLEP 82 111 route de Lizac 82130 Lafrançaise.

Comme pour tout autre question, la CTD qui statuera par la suite.

3 / Double ou triple affiliations

Se reporter au règlement national (Cf Fiches 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 du règlement national) en ce qui concerne l'affectation des doubles ou triples affiliés dans les différentes catégories de valeurs en ufolep.

En cours de saison, tout coureur devra se mettre en règle avec sa catégorie Ufolep, s'il change de catégorie dans une autre fédération.

Le non- respect de ces consignes entrainera une suspension dont la durée sera déterminée par la CTD 82.

Pour des cas particuliers, merci de contacter la CTD par mail qui statuera.

4 / Catégories

4 / 1 – Montée de catégorie

Suite à la réunion annuelle des présidents du 82 et en vue de ré équilibrer les catégories afin que tous nos coureurs puissent prendre du plaisir, tout coureur (Catégories 2, 3, 4A et 4B) qui obtient 20 points devra monter dans la catégorie supérieure (Cf fiche 17 du règlement national). Il intègrera cette nouvelle catégorie et ne pourra pas redescendre.

En revanche, il pourra monter d'une catégorie supérieure a sa demande ou si ses points le permettent.

Barème des points attribués :

Nombre de partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
5 et moins	3 pts	0 pt	0 pt	0 pt	0 pt
de 6 à 9	5 pts	0 pt	0 pt	0 pt	0 pt
de 10 à 29	8 pts	6 pts	5 pts	3 pts	2 pts

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrançaise

Tel : 05.63.22.41.72 - mail : ufolep82@orange.fr - site : www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

30 et plus	10 pts	7 pts	6 pts	4 pts	3 pts
------------	--------	-------	-------	-------	-------

Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction.

Le carton du coureur sera saisi sur le champ et le coureur sera suspendu 2 semaines complètes (14 jours) à partir de la date de saisie du carton. En cas de récidive, la sanction sera doublée.

Un coureur peut demander auprès de la CTD-à monter dans la catégorie supérieure, même s'il n'a pas atteint les 20 points afin de découvrir la catégorie supérieure (Si jamais, il souhaitait redescendre, sa demande sera traitée comme un coureur souhaitant descendre en cours de saison (cf art.4/2/1 et 4/2/2 du présent règlement).

Chaque responsable de club peut encourager ses coureurs à s'essayer sur une catégorie supérieure. Dans ce cas, la redescente sera facilitée par la CTD si l'expérience s'avérait compliquée après 2 courses.

En cas de supériorité manifeste, la **CTD 82 statuera sur la montée du coureur** dans la catégorie supérieure, le club ainsi que le coureur en seront informés. La CTD utilisera des critères factuels afin d'argumenter sa prise de décision (challenge, places, comportement du coureur..).

4 / 2 – Descente de catégorie

Pour toute demande de descente, compléter l'imprimé prévu à cet effet et l'adresser à la CTD.

4 / 2 / 1 – descente en début de saison

Les demandes de descente seront toutes examinées par la CTD qui statuera.

Un coureur arrivant d'un autre département, conservera sa catégorie du département quitté, **mutation ne voulant pas dire changement de catégorie.**

4 / 2 / 2 – descente en cours de saison

Un coureur ne peut descendre que d'une catégorie.

Toute demande sera examinée par la CTD au cas par cas. En effet, l'équilibre des pelotons est la priorité de la saison prochaine.

Le coureur remontera dès sa première victoire.

A compter du 1er Aout, un coureur qui demande une descente de catégorie, ne pourra pas redemander à descendre en début de saison suivante.

Seule la CTD 82, en accord avec les règlements nationaux et départementaux, accorde ou refuse les demandes de descentes ou de montées de catégorie. Pour les demandes exceptionnelles non référencées dans les règlements, adresser par courrier ou mail une demande justifiée à la CTD 82.

5 – Organisation d'épreuves

Il est souhaitable que chaque club affilié à l'Ufolep 82 organise ou co-organise au moins une course ou une randonnée sur une des trois activités cyclistes (cycloport, cyclocross, VTT), exception faite à un nouveau club qui, lui, en sera dispensé la première année d'affiliation.

Dans le même état d'esprit d'un lissage de catégorie, lors des courses cycloport, la CTD 82 **impose** pour les challenges des sprinters de doubler les points à l'arrivée.

Les banderoles et la flamme doivent être mises en bonne place lors des courses. (podium etc..). Merci à tous les clubs de faire suivre le matériel d'une course à l'autre. Celui qui organise le week end d'après prend le kit le week end avant.

Pour les dossiers de courses une plateforme a été mise en place depuis 2 saisons afin de déposer votre demande sur une interface club. N'hésitez pas à contacter l'Ufolep 82 pour tout renseignement. L'Ufolep 82 fait toujours le lien avec la préfecture la ffc et les communes.

Seuls les dossiers uniques de courses du 82 seront acceptés.

Les dossiers de course doivent parvenir « complets » a l'autorité compétente :

- 2 mois avant l'épreuve, dans le cadre d'une course sur notre département,
- 3 mois avant l'épreuve, dans le cadre d'une course sur plusieurs départements dont le notre.

Pour les randonnées le dossier est à déposer 1 mois avant l'épreuve.

Tout dossier n'étant pas parvenu « **complet** » à la sous-préfecture ou aux collectivités dans les temps pourront être refusés.

Afin de respecter les délais, merci de déposer votre dossier à l'UFOLEP 82 au moins 15 jours avant la date butoir.

L'envoi DES BILANS de course, listes des engagés, classements, gagnants des challenges ... doivent être transmis à l'ufolep 82 et à la CTD 48h après la course (voir fiche annexe).

5 / 2 – Départ catégorie

Les féminines titulaires d'un carton de catégorie « féminine », courront avec les 4, si la course est inscrite au calendrier, sinon elles ne pourront pas participer. Elles seront classées en féminine.

Les cadets partiront avec les 3. A partir de 15 engagés, ils partiront séparés. Dans ce cas, ils ne seront pas autorisés à s'accrocher aux 3 et inversement les 3 aux cadets.

Pour favoriser un sprint clair et moins dangereux, il faudra mettre un tour de moins pour les cadets dans le schéma de course.

Les cadettes partiront avec les 4. A partir de 10 engagés, elles partiront séparées. Dans ce cas, elles ne seront pas autorisées à s'accrocher aux 4 et inversement les 4 aux cadettes.

Pour favoriser un sprint clair et moins dangereux, il faudra mettre un tour de moins pour les cadettes dans le schéma de course.

La CTD préconise que les initiations 1 et 2 et les minimales partent sur les mêmes horaires que les 1 et 2.

Si le nombre de partants est peu important (définition du nombre, laissée à l'appréciation du club organisateur), dans les catégories 1,2 et 3 et que l'horaire de départ indiqué sur le calendrier est le même, l'organisateur pourra prendre la décision de les faire partir ensemble.

Sur les organisations ufolep 82, si les courses sont ouvertes aux juniors FFC, qu'importe leur licence, ils seront tous accueillis en 1^{ère} catégorie.

5 / 3 – Engagements

Coût des engagements :

- Course cycloport de circuit inférieur ou égal à 12 kms, cyclocross :

Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de **7€**.

Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de **7€**.

Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 7€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir **9€**.

- VTT épreuve classique :

Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de **8€**.

Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de **8€**.

Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 8€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir **10€**.

- Course cycloport de circuit supérieur à 12 kms et inférieur à 20kms, les 3 championnats :

Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de **9€**.

Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de **9€**.

Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne 9€ et majorer de 2 euros sur place ; à savoir **11€**.

- Course cycloport de circuit de 20 kms ou plus, ou ville à ville ou par étapes.

Si l'organisateur ne fait que des engagements sur place le tarif sera de **12€**.

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrançaise

Tel : 05.63.22.41.72 - mail : ufolep82@orange.fr - site : www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

Si l'organisateur fait les engagements en ligne, le tarif en ligne sera de **12€**.

Si l'organisateur fait les 2, il pourra demander en ligne **12€** et majorer de 2 euros sur place ; à savoir **14€**.

Ces tarifs sont applicables aux catégories suivantes : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, féminine et cadet.

Les minimes et les initiations payeront **2€ maximum sur place ou en ligne (libre choix des clubs)** pour les courses et **4€** pour les Championnats départementaux 82.

Pour les courses ouvertes aux autres fédérations, l'organisateur mettra en place un tarif particulier de 3€ à 5€ supplémentaire sur les tarifs indiqués ci-dessus, pour l'ensemble des participants autres fédérations.

Pour tous les engagements en ligne les organisateurs auront le choix de minorer ou majorer les tarifs en fonction des frais liés aux sites utilisés.

5 / 4 – Matériel

Sanction pour matériel non conforme : (cf fiche 7 chap III du règlement national)

- Extrémité (s) du guidon non bouchée(s) : départ refusé
- Guidon et/ou roues non conformes : départ refusé
- Freins à disques : autorisés
- Caméra au départ : départ refusé
- Caméra à l'arrivée : Déclassement

Sont interdites les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne ainsi que les caméras fixées sur les casques. (cf Fiche 7 art VII/2 du règlement national).

Pour les questions de braquets se référer au règlement du national UFOLEP.

6 – Discipline

Tous les coureurs, du département et hors département, devront se conformer au règlement intérieur **activités cyclistes** du 82, sous peine de se voir refuser l'accès sur les courses **organisées** dans le Tarn & Garonne.

L'UFOLEP 82 et la CTD 82 dans sa politique sportive et ses valeurs se doivent de lutter contre les incivilités dans les activités qu'elles représentent que ce soit vis-à-vis des organisateurs comme des coureurs.

 Tout coureur ayant un comportement irrespectueux ou faisant preuve d'incivilité envers les coureurs, les bénévoles ou membres de l'organisation, se verra retirer son carton de catégorie et ne pourra le récupérer qu'après avoir œuvré un certain nombre de courses comme commissaire adjoint sur le podium. La **CTD 82** statuera sur la durée de la sanction en fonction de **l'incivilité commise**. La sanction minimale sera d'une journée de course, elle **pourra être** multipliée en fonction de la gravité de l'acte.

 Lorsque plusieurs catégories courent sur le circuit avec « départ décalé », le coureur rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie ne devra pas prendre le sillage de celui ou ceux qui le rejoignent sous peine de déclassement.

 Un coureur s'échauffant sur le circuit alors que l'interdiction aura été annoncée à la prise des dossards ou par le speaker se verra notifié qu'il ne pourra participer aux divers classements de l'épreuve (arrivée, challenge, prime en nature).

 Si le directeur d'une épreuve estime, après consultation du jury des commissaires, qu'un **cycliste** est passible d'une sanction, il est habilité à lui retirer son « carton de catégorie ». Dans ce cas, il adressera, accompagné de cette pièce, un rapport au président du Comité Départemental du sportif concerné. Une commission disciplinaire pourra être réunie pour statuer. Un double de ce rapport sera expédié pour information au responsable de la Commission Sportive Départementale (cf Fiche 18 art VII/2 du règlement national).

 Afin de respecter l'environnement, il est fortement demandé à tous les participants de ne pas se débarrasser des papiers d'emballages ou autres sur la voie publique.

Comité Départemental UFOLEP 82 111 rte de Lizac 82130 Lafrançaise

Tel : 05.63.22.41.72 - mail : ufolep82@orange.fr - site : www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

-  Toutes problématiques rencontrées sur les courses devront être recensées dans la fiche bilan de course prévue à cet effet dans le dossier de course. Il est donc obligatoire de la retourner après chaque course ainsi que les classements et listes d'engagés.
-  Les membres de la CTD, coureurs, et donc présents sur les courses soutiendront les commissaires. Ils pourront donc rapporter en toute neutralité aux commissaires de lignes les infractions constatées en course sur les circuits afin de réguler les problématiques. Il n'empêche que ce sont les commissaires de lignes qui prendront la décision qui semble la plus juste.

7 – Réclamations

Toute réclamation de course devra être reçue par le commissaire de l'épreuve dans le ¼ d'heure qui suit la fin de celle-ci. La réclamation devra être formulée par écrit (cf Fiche 18 art 10 du règlement national) en l'adressant à la délégation dans les 48 heures qui suivent l'épreuve par lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci devra s'accompagner d'un règlement de 95 € libellé à l'ordre de l'Ufolep 82.

Le speaker est le commentateur et l'animateur de l'épreuve. En aucun cas, il ne devra être interpellé pour une réclamation ou résultats de course.

8 – Mutations

Modification de la procédure par l'UFOLEP Nationale, la demande de mutation n'est plus une obligation. Se référer au règlement national de l'UFOLEP.

Par courtoisie et par respect, il est fortement conseillé aux coureurs d'en informer le club quitté.

9 – Championnats

9 / 1 – Départemental

Tout licencié UFOLEP 82 pourra être **récompensable** :

~~* au championnat départemental cyclospor, s'il a effectué au préalable 4 courses dans le 82, dans la saison sportive en cours.~~

~~* au championnat départemental cyclocross, s'il a effectué au préalable 2 courses dans la saison sportive en cours dans la région Occitanie.~~

~~* au championnat départemental au vtt sans condition de participation à une course au préalable.~~

POUR 2024, IL SERA EXIGÉ 2 COURSES DANS LE 82 POUR ÊTRE RECOMPENSABLE AU DÉPARTEMENTAL CYCLOSPORT MAIS AUCUNE COURSE EXIGÉE EN VTT ET CYCLOCROSS.

UN CLASSEMENT AU SRATCH DEVRA TOUT DE MEME ÊTRE RÉALISÉ AVEC LE CLASSEMENT DE TOUS LES PARTICIPANTS (RECOMPENSABLES OU PAS) AFIN QUE CHACUN PUISSE AVOIR CONNAISSANCE DE SA PLACE MALGRÉ TOUT.

Si lors d'une saison, il n'y a pas de club organisateur pour le championnat départemental, la CTD 82 désignera une course inscrite au calendrier de la saison en cours qui fera office de support pour le départemental (de fait ni maillot, ni aide financière, ni surcout pour les participants).

Si plusieurs organisateurs postulent à l'organisation du Départemental, **une priorité sera mise en place afin de favoriser les clubs 100% Ufolep. La CTD statuera en toutes circonstances.**

Les droits d'inscriptions seront à la charge des clubs et devront être envoyés à l'organisateur.

Dans le 82, un maillot sera mis en place pour toutes les catégories y compris les initiations dans les 3 disciplines.

9 / 2 – Régional

Tout licencié UFOLEP 82 pourra participer au championnat régional cyclospor, s'il a participé au championnat départemental.

Les coureurs n'ayant pu participer au départemental pour diverses raisons, devront compléter et justifier de

leur absence à l'aide de l'imprimé « *formulaire de dérogation pour non-participation* » (téléchargeable sur le site internet de l'Ufolep 82).

La demande de dérogation devra être présentée au comité départemental qui validera ou non.

Si la demande est validée, les coureurs seront autorisés à participer au championnat régional cycloport.

Les droits d'inscriptions seront à la charge des clubs et devront être envoyés à l'organisateur.

INFO : Pour le régional cyclocross, il faut avoir participé au départemental ou avoir fait une manche qualificative. (cf règl régional). Pour le régional VTT, il faut avoir participé au départemental ou avoir fait une manche qualificative.

Pour l'organisation des championnats régionaux ou départementaux, se référer aux cahiers des charges prévues à cet effet. [Les clubs devront présenter leur projet à la CTD 82 pour validation finale.](#)

9 / 3 – National

Tout licencié UFOLEP 82 pourra participer aux championnats nationaux cycloport et VTT, s'il a participé au championnat départemental **et/ou** au régional (**absence sur l'une ou l'autre épreuve sur justificatif et avec l'accord du comité départemental**). Les coureurs n'ayant pu participer ni au départemental, ni au régional pour diverses raisons, ne **seront pas autorisés** à participer au championnat national. En effet, deux imprimés dérogatoires ne peuvent être fournis.

Pour le cyclocross et le CLM, une seule épreuve qualificative est requise, soit le départemental soit le régional. (cf règl national)

Le nombre de participants étant limitée par délégation une sélection (avec des critères transparents établis) pourra être mise en place par la CTD 82 si cela était nécessaire.

Un chèque de caution correspondant aux éventuelles pénalités appliquées en cas d'absence sera demandé à chaque club inscrivant des coureurs.

Toute pénalité financière infligée au Comité Départemental suite à absence, au comportement ou à toute question relative à la participation d'un coureur sera imputée au club dudit coureur.

Il appartient aux clubs, aux coureurs et aux membres de la CTD de s'organiser afin de mettre en place un ou plusieurs responsables de délégation sur les nationaux des 3 disciplines.

10 – Modalités financières

Ces tarifs concernent la saison sportive et les calendriers 2024 pour les 3 disciplines.

Aucun paiement en espèce ne sera accepté, uniquement paiement par chèque.

Les clubs devront pour les paiements à réaliser, faire autant de chèques ou de virements que de postes à régler (ex : 1 chèque cotisation, 1 chèque pour les cartons cycloport, 1 chèque pour les cartons cyclocross, 1 chèque pour les cartons VTT).

Aucun carton ne sera délivré si le club n'a pas réglé sa cotisation pour la nouvelle saison et s'il n'est pas à jour des paiements de la saison précédente.

Tous les règlements financiers doivent être réglés avant la réunion de fin de saison des clubs.

10 / 1 – Contributions financières des clubs.

Tout club adhérent à l'Ufolep 82 devra s'acquitter de :

40€ : Cotisation annuelle pour les clubs organisateurs **ou co organisation**.

150€ : Cotisation annuelle pour les clubs qui n'organise pas sous l'égide de l'ufolep.

6€ : Cartons (VTT, cycloport, cyclocross) de catégorie pour les adultes masculins, féminins et cadets.

4€ : Cartons (VTT, cycloport, cyclocross) de catégorie pour les jeunes initiations 1^{ère} année à minimes.

~~0.50€ : Réversion sur les engagements course cycloport :~~

~~- pas de réversion pour les championnats ou les épreuves en ligne~~

~~- 0.50€ par coureur pour cette saison,~~

~~- déduction de 30 partants hors initiation et minimes.~~

~~- Pour les épreuves avec toutes les catégories au départ et dont le nombre de participant est inférieur à 100 (hors initiation et minimes) la déduction sera de 60 partants.~~

~~0.60€ : Réversion dès le premier coureur sur les engagements randonnées cyclo et VTT.~~

~~0.50€ : Réversion dès le premier coureur sur les engagements courses cyclocross et VTT.~~

~~Sur la totalité des courses cycloport organisées dans l'année sur les 3 disciplines, les clubs organisateurs se verront défalquer 10% s'ils organisent une course, 20% s'ils organisent 2 courses, 30% s'ils organisent 3 courses, 40% s'ils organisent 4 courses et 50% s'ils organisent plus de 5 courses, sur la somme totale des reversions annuelles. Ce barème ne s'appliquant pas à l'organisation des championnats et des courses en ligne.~~

Afin de soutenir les clubs organisateurs, la CTD d'octobre 2023 a acté qu'il n'y aurait aucune réversion sur les courses en 2024.

10 / 2 – Aides aux clubs

Tout club **organisateur percevra sur présentation de factures** les contributions suivantes :

400€ : Organisation du championnat départemental cycloport,

100€ : Organisation du championnat départemental cyclocross, VTT

400€ : Organisation du championnat régional cycloport (si organisé par le 82),

100€ : Organisation du championnat régional cyclocross, VTT (si organisé par le 82),

A définir : Organisation du championnat National cycloport (si organisé dans le 82),

A définir : Organisation du championnat National cyclocross (si organisé dans le 82).

Les engagements pour les nationaux dans les trois disciplines seront pris en charge par la CTD 82.

L'ensemble des modalités financières pourront être révisées en fonction des finances de la CTD 82.

La CTD fournira les maillots de champions pour les départementaux. S'il y avait uniquement des courses supports, aucun maillot ne sera distribué.

11 – Responsabilité

La CTD communique avec les responsables de clubs qui sont responsables d'en faire de même auprès de leurs coureurs. Les informations sont disponibles aussi sur le site internet ou sur le facebook de l'UFOLEP 82.



DEMANDE DE DESCENTE DE CATEGORIE

NOM : PRENOM :

LICENCE AU CLUB de :

N° DE LICENCE : CATEGORIE :

demande à descendre d'une catégorie, pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La Commission Technique Départementale du Tarn et Garonne s'appuiera sur le règlement intérieur cycloport 82 et le règlement national pour statuer sur la présente demande.

Le demandeur	Le président du club
Emargement (nom, prénom, date)	Emargement (nom, prénom, date)
Partie réservée la Commission Technique Départementale AVIS de la CTD 82	
<input type="checkbox"/> ACCORDEE	<input type="checkbox"/> REFUSEE
Motif(s) :	



REGLEMENT INTERIEUR

DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 82

Tel : 05.63.22.41.72 - mail : ufolep82@orange.fr - site : www.cd.ufolep.org/tarnetgaronne/

ATTESTATION

Je soussigné Mlle, Mme, Mr,
Président du club de,

- certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de la Commission Technique Départementale 82
- en accepte le contenu et m'engage à diffuser ce règlement à tous les adhérents de mon club.

Président du club

Nom, Prénom, date et signature

**RETOUR OBLIGATOIRE
EN 2024**

Annexe 2 :

FICHE : BILAN DE COURSE

(A retourner à la CTD 82 et à l'UFOLEP 82 maximum 48h après la course, accompagné du classement et de la liste des engagés sur la course, merci d'avance)

Date :

Lieu :

Avez-vous rencontré des problèmes durant la course ?

- D'ordre sportif : (accident.....) R.A.S (cocher la case si rien à signaler)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- D'ordre disciplinaire : (Insultes, bagarres ...)

R.A.S (cocher la case si rien à signaler)

.....
.....
.....

- D'ordre règlementaire : (Non respect du code de la route ...)

R.A.S (cocher la case si rien à signaler)

.....
.....
.....

- Autre (préciser) :

.....
.....
.....

..... (suite page suivante)

RESULTATS DES 5 PREMIERS

CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
1ère	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
2ème	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
3ème	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
GS	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
Féminine	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			

CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
Jeunes Initiation1 9/10 ans	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
Jeunes Initiation 2 11/12 ans	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
Jeunes 13/14 ans	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			
CATEGORIE	NOM		PRENOM	CLUB
Jeunes 15/16 ans	1			
	2			
Nbre de participants	3			
	4			
	5			

-NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS :.....
-Vainqueurs des challenges : en 1^{ère}, en
2....., en 3....., en
GS.....

DEMANDE DE CARTON(S) : Cyclospor Cyclo-cross VTT



Je sollicite un carton en catégorie
pour la saison 20...

ADHERENT DU CLUB :

1/ NOM : Prénom : Sexe : M ou F
Date de naissance : N° téléphone : N° de licence :
Adresse :

2/ Si vous avez déjà été licencié(e)
Nom et adresse de votre dernière association :

Etes-vous licencié(e) UFOLEP et/ou FFC et/ou FSGT
Cochez la(les) case(s)

Année de votre dernière licence et votre catégorie dans cette fédération au 31 décembre de cette année-là :

UFOLEP	Année : / Catégorie :	FFC	Année : /Catégorie : / Nombre points :
FSGT	Année : / Catégorie :		

Avez-vous pratiqué ou pratiquez-vous ?
(entourer la mention)

Le duathlon OUI NON Le triathlon OUI NON Le VTT compétition OUI NON

3/ Si vous souhaitez adhérer simultanément à une autre fédération . Laquelle ?

FFC FSGT Autre (précisez) :

Vous avez (ou allez demander) une licence FFC : OUI – NON - Catégorie : Pass'Cyclisme Junior
Pass'Cyclisme Open 3^{ème} catégorie FFC moins de 50 point

Vous avez (ou allez demander) une licence FSGT : OUI – NON - Catégorie « route » :

4/ JEUNE : AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur (*), autorise mon enfant (nom et prénom) à pratiquer le cyclisme de compétition au sein de l'UFOLEP .

J'autorise les organisateurs à faire soigner mon enfant et à prendre toutes mesures (y compris une hospitalisation) que nécessiterait son état de santé, conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

A, le
Signature

(*) Barrer la mention inutile

5/ Après avoir pris connaissance des Statuts de l'UFOLEP et des règlements concernant le cyclospor UFOLEP , je souhaite obtenir une carte cyclospor dans l'Association suivante :

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus, je reconnais être informé qu'en cas de fausse déclaration, le carton me sera retiré pour le reste de la saison et que j'encours des sanctions disciplinaires le cas échéant.

A, le
Signature du demandeur ou de son représentant légal pour les mineurs

LISTING COUREURS CYCLOCROSS

Saison 2019

Club : Président :

Adresse :

Correspondant ↓ Tél :

Nom/Prénom :

Adresse :

Total effectif UFOLEP =

Tél : Portable : Fax :

e-mail:

Le club est-il affilié à la : FSGT ou à la FFC si oui X

Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4

Nom / Prénom	Date Naissance	N° licence UFOLEP indispensable	Catégorie Saison précédente	Catégorie Demandée	Double licencié cette saison		Commission
					Catégorie FSGT	Catégorie FFC	

Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4

Club : Président :

Adresse :

Correspondant ↓ Tél :

Nom/Prénom :

Adresse :

Total effectif UFOLEP =

Tél : Portable : Fax :

e-mail:

Le club est-il affilié à la : FSGT ou à la FFC si oui X Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4

Nom / Prénom	Date Naissance	N° licence UFOLEP indispensable	Catégorie Saison précédente	Catégorie Demandée	Double licencié cette saison		Commission
					Catégorie FSGT	Catégorie FFC	

Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4

LISTING COUREURS VTT

Saison 2019

Club : Président :

Adresse :

Correspondant ↓ Tél :

Nom/Prénom :

Adresse :

Total effectif UFOLEP =

Tél : Portable : Fax :

e-mail:

Le club est-il affilié à la : FSGT ou à la FFC si oui X Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4

Nom / Prénom	Date Naissance	N° licence UFOLEP indispensable	Catégorie Saison précédente	Catégorie Demandée	Double licencié cette saison		Commission
					Catégorie FSGT	Catégorie FFC	

Pour la FFC catégorie PC précisé : D1/D2/D3/D4